

obligé, pour étouffer l'esprit de rapine qui caractérisait ces hordes de barbares, de faire des ordonnances si terribles contre les voleurs, que bientôt on n'osa plus ramasser sur le chemin un objet perdu. Les chroniques rapportent même que le duc, voulant faire une épreuve pour juger de quelle manière ses ordres étaient respectés, suspendit un bracelet d'or à une branche d'arbre au milieu de la campagne, et que ce bracelet demeura trois années entières sans que ni homme ni femme ni enfant osât y toucher.

Rollon n'était pas seulement un objet de crainte salutaire pour les voleurs de ses états; il était tellement redouté au dehors, que les pirates, qui avant son installation dans la Neustrie infestaient les côtes et faisaient des incursions jusque dans l'intérieur du pays, n'osèrent plus se montrer, et que les Normands mêmes furent obligés de respecter le sol de la France.

Ainsi se trouvèrent interrompues les invasions des barbares qui venaient périodiquement ravager les provinces avoisinant les rives de la Seine. Toutefois il faut bien se garder d'attribuer ce résultat heureux à l'influence du christianisme ou à la politique de l'imbécile Charles III; car en protégeant le sol qui lui avait été abandonné, le duc Rollon suivit tout simplement cette loi naturelle qui porte les hommes mêmes les plus barbares à défendre leurs foyers.

## JEAN X,

127<sup>e</sup> PAPE.

CONSTANTIN PORPHYROGÈTE,  
empereur d'Orient.

CHARLES LE SIMPLE,  
roi de France.

Élection de Jean X.—Ses amours avec la patricienne Théodora.—Il est chassé du siège de Ravenne.—Le pape combat les Arabes à la tête des armées.—Hypocrisie de Jean.—Réunion des Églises d'Orient et d'Occident.—Décrets sur les mariages.—Église de Tongres.—Le jeune Hugues est consacré, âgé seulement de cinq ans, archevêque de Reims.—Révolution d'Italie.—Mariages incestueux dans la famille de la Marozie.—Mort de Jean X.—Le pape est étouffé par les ordres de Marozie.

Jean X, clerc de Ravenne, succéda au pontife Landon; il était Romain de naissance, fils d'une religieuse et d'un prêtre. Sa beauté le fit remarquer de Théodora, la maîtresse du pape Sergius, qui en devint éperdument amoureuse; le jeune ambitieux répondit à la passion de Théodora, et se prépara ainsi les moyens de parvenir au souverain pontificat.

Sa maîtresse, qui était toute-puissante à Rome, le fit d'abord nommer à l'évêché de Boulogne; mais avant même qu'il fût sacré, le prélat de Ravenne étant mort, Jean fut élu archevêque de cette ville. Enfin Théodora, craignant les infidélités de son amant s'il demeurait dans un archevêché éloigné de Rome, le fit ordonner pape à la mort de Landon.

Platine, historien toujours exact dans ses assertions, af

firme qu'avant cette dernière élection, Jean avait été chassé ignominieusement par le peuple de Ravenne pour ses scandales et pour ses crimes.

Au commencement de son pontificat, il se joignit aux deux frères Landulfe et Atenufe, princes de Capoue, et marcha avec eux contre les Sarrasins qui étaient campés dans le pays de Garillan. Jean X, plutôt soldat que pape, le casque en tête, l'épée au poing, prit le commandement des troupes, livra une grande bataille aux Arabes, et les chassa entièrement des provinces qu'ils occupaient.

Bérenger seconda le pontife dans ses projets belliqueux, et par reconnaissance Jean le couronna empereur, quoiqu'il eût déjà été sacré par Étienne VII.

Ensuite le saint-père envoya en Espagne un légat chargé de faire en son nom des dévotions au corps du bienheureux saint Jacques de Compostelle; dans ses lettres à l'évêque Sisenand, l'hypocrite Jean lui enjoignait de brûler de l'encens sur la chaise du saint apôtre, et de faire prier jour et nuit pour la rémission de ses péchés.

Ordogone II, qui régnait alors en Espagne, reçut avec distinction l'envoyé du pape, et le combla de riches présents pour son maître, malgré la diversité des opinions du clergé espagnol et du clergé latin sur le rite mosarabique usité dans toute la péninsule.

Les prêtres de Constantinople étaient toujours partagés en deux factions, ayant à leur tête les patriarches Nicolas et Euthymius; enfin, après la mort d'Euthymius, ils se réunirent et firent cesser le schisme qui avait été causé par le quatrième mariage de l'empereur Léon. Le décret qui réta-

blit la paix dans l'Église d'Orient se terminait ainsi : « A partir de cette année, la 6428<sup>e</sup> depuis la naissance du monde, nous défendons à tout homme clerc, prince ou laïque, de contracter un quatrième mariage; si quelqu'un est assez hardi pour oser contrevenir à notre commandement, il restera privé des sacrements ecclésiastiques, et l'entrée du lieu saint lui sera fermée aussi longtemps qu'il persévérera dans ses liens abominables.

» Quant aux troisièmes mariages, les Pères, à la vérité, les autorisent, mais comme une honteuse faiblesse de l'homme. En conséquence, ceux qui se marieront à l'âge de quarante ans pour la troisième fois, et qui n'auront point eu d'enfants, resteront privés de la communion pendant cinq ans, et ne la recevront qu'une fois à Pâques, comme étant purifiés par la continence du Carême : ceux qui auront des enfants n'auront pas d'excuses pour les troisièmes unions. Néanmoins, ceux qui à l'âge de trente ans, ayant même des enfants, épouseront une troisième femme, resteront excommuniés pendant quinze cents jours. On pourra les recevoir à la communion à Pâques, à l'Assomption de Notre-Dame et à Noël, à cause des abstinences qui précèdent ces trois fêtes solennelles. Ceux qui n'auront point d'enfants resteront soumis à la pénitence observée jusqu'à présent.

» Les premières et secondes unions, quoique permises, ne doivent être le résultat d'aucune mauvaise cause, comme rapt ou débauche antérieure, sous peine, pour les coupables, de n'être admis à la communion qu'après avoir accompli la pénitence de la fornication. Cette pénitence dure sept ans, et ne peut être adoucie qu'à l'article de la mort. »

Ce dernier décret devait être lu tous les ans, au mois de juillet, sur l'ambon de la cathédrale de Constantinople.

La lettre synodale fut portée au saint-siège par ordre de l'empereur, ainsi que nous l'apprend une lettre du patriarche Nicolas, dans laquelle il s'exprime ainsi : « Vous connaissez, » très-saint Père, les afflictions que nous avons souffertes depuis quinze années; mais lorsque nous l'espérions le moins, » Jésus-Christ vient apaiser cette violente tempête. Nous vous » écrivons pour rétablir la concorde qui avait été interrompue par la difficulté des temps; pour demander de nous entendre et de décider avec vous sur ce quatrième mariage » qui a causé tant de scandale, et que nous n'avons toléré » que par une indulgence extrême pour la personne du » prince, et dans la crainte que sa colère n'attirât des maux » plus graves sur l'Église.

» A compter de ce jour, on recommencera à lire votre nom » avec le nôtre dans les sacrés diptyques, et nous jouirons » d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie instamment, » par Basile, protospathaire, son ambassadeur, que nous » avons fait accompagner par le prêtre Euloge.

» Vous nous adresserez également des légats, afin que nous » puissions régler avec eux ce qui pourrait être justement » modifié dans les décrets que nous vous soumettons. »

Vers la même époque, Jean X reçut les plaintes du clergé de Tongres contre Herman, archevêque de Cologne, qui avait nommé Hilduin prélat de leur ville, quoique le roi Charles le Simple en eût donné le siège à l'abbé de Prom. Herman fut vertement réprimandé par le pontife pour avoir ordonné Hilduin sans l'autorisation du roi. « On ne doit

» point, dit-il, établir d'évêques dans aucun diocèse sans la » volonté du prince. » Herman et Hilduin furent mandés à Rome pour être jugés selon les canons; mais comme ils refusèrent de comparaître, Hilduin fut excommunié; l'abbé de Prom gagna sa cause, et fut ordonné par le pape, qui lui donna le pallium, honneur qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait obtenu avant lui. Néanmoins cette affaire ne fut définitivement terminée qu'en 922.

Hervé, métropolitain de Reims, étant mort cette année, Robert, fils de Robert le Fort, proclamé roi de France à la place de Charles le Simple, fit sacrer archevêque l'archidiacre Seulfe. Celui-ci se voyant affermi sur son siège, fit demander à Rome la consécration de son élection, et l'autorisation de porter le pallium; ce qu'il obtint l'année suivante.

Après trois ans et cinq jours d'épiscopat, Seulfe mourut empoisonné par les partisans d'Hébert, comte de Vermandois, qui briguaît la jouissance des biens de l'évêché. En effet, aussitôt que le titulaire fut mort, le comte fit venir auprès de lui Abbon de Soissons et Bovon, évêque de Châlons, pour traiter avec eux de la chaire vacante: le peuple et le clergé, menacés de voir les biens de leur Église divisés et donnés à des étrangers, se déclarèrent de son parti, et le comte de Vermandois fit élire archevêque de la ville son cinquième fils, nommé Hugues, âgé seulement de cinq ans. Les prélats Abbon et Bovon furent envoyés comme ambassadeurs auprès du roi Raoul, qui, par leurs conseils, approuva l'ordination de cet enfant et confia au père l'administration de l'épiscopat. Rien ne manqua à ce scandale religieux, qui obtint l'approbation du pontife romain: Jean X, plus occupé de ses

amours et de ses débauches que des affaires de la chrétienté, confirma tout ce qui avait été fait, et nomma Abbon pour exercer les fonctions sacerdotales dans le diocèse de Reims jusqu'à la majorité de l'enfant archevêque.

Alors l'Italie était le théâtre d'une de ces révolutions fréquentes qui ensanglantèrent si souvent le moyen âge : les Lombards ayant chassé Rodolphe, roi de Bourgogne, appelèrent au trône Hugues, comte d'Arles, fils du comte Thibaut et de Berthe, fille du roi Lothaire.

Hugues régna vingt ans; il était brave, habile, libéral et protecteur des lettres; mais ses belles qualités étaient ternies par une dépravation horrible dans les mœurs. Son royaume embrassait les anciennes provinces des Lombards, sans comprendre la ville de Rome, dont la possession était restée à Guy, son frère utérin, par le mariage incestueux qu'il avait contracté avec l'impudique Marozie.

Cette femme exécrable, après avoir donné ce scandale public, se fatigua de son mari, et entretenit un commerce sacrilège avec Jean X; puis, joignant la cruauté à la luxure, elle devint jalouse du pontife, et pour se venger des relations qu'il entretenait avec sa mère et avec sa sœur, elle résolut de l'assassiner et força son mari à exécuter le crime. D'infâmes satellites, commandés par Guy et par Marozie, envahirent le palais de Latran, égorgèrent le frère du pape, le garrottèrent lui-même et le jetèrent dans une prison, où il fut étouffé sous des matelas, vers la fin de l'année 928. Mort digne d'un tel pape!

Jean X était ambitieux, avare, apostat, impudique, sans foi, sans honneur, et sacrifiait tout à ses passions; il tint le saint-siège environ seize ans. à la honte de l'humanité!

## LÉON VI, 128<sup>e</sup> PAPE.

CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE,  
empereur d'Orient.

RODOLPHE OU RAOUL,  
roi de France.

Réflexions des historiens sur Léon VI. — Incertitudes sur son règne.  
— Mort du pape.

Léon VI, s'il faut en croire Baronius et Papebroch, était Romain et fils du primicier Christophe; il fut élu régulièrement en 928.

Sa modestie, l'intégrité de ses mœurs, le soin qu'il prit de la religion, la tranquillité qu'il rétablit dans Rome, la pacification de l'Italie et l'expulsion des barbares qui la ravageaient, seraient autant de belles actions dont il faudrait lui tenir compte, si nous pouvions les établir sur des témoignages authentiques.

Mais les usages de la cour de Rome dans ces temps de corruption nous portent à croire que ce pontife a vécu comme ses prédécesseurs.

Il mourut après un pontificat de six mois et quelques jours.

Luitprand, évêque de Crémone, historien judicieux, qui a rempli ses ouvrages d'événements dont il a été témoin, raconte, entre autres anecdotes scandaleuses, un fait qui se

passa sous le règne de Léon VI et qui sert à faire connaître les mœurs du clergé catholique et des souverains de cette époque barbare.

L'empereur Bérenger régnait alors sur l'Italie avec sa femme l'impératrice Willa, sur laquelle il concentrait toutes ses affections. Cette princesse impudique s'était donné pour amant un prêtre laid, noir, velu, insolent, ivrogne, grossier et sot, auquel elle avait confié l'éducation de ses filles, afin de l'avoir toujours à sa disposition. Une nuit qu'il se rendait auprès de sa maîtresse, les pieds nus, pour ne point éveiller l'attention des gardes du palais, il fit une chute dans le couloir qui conduisait à la chambre même de l'impératrice. Par malheur les domestiques qui étaient de service entendirent le bruit, crurent qu'un voleur s'était introduit dans les appartements, accoururent dans le couloir et arrêterent le prêtre. Comme il se trouvait presque sans vêtements, Willa comprit qu'on ne manquerait pas de soupçonner ses relations adultères; alors elle prit le parti d'accuser le précepteur d'avoir voulu séduire une de ses filles. L'amant infortuné n'osa pas contredire sa royale maîtresse, dans le secret espoir qu'elle n'agissait ainsi que pour le sauver; mais celle-ci, qui avait hâte de se délivrer d'un complice, accéléra le jugement, et sous prétexte d'éviter qu'il ne prononçât des paroles outrageantes, pour la dignité impériale, elle obtint que le jour où l'on devait prononcer la sentence du coupable, il comparût devant ses juges avec un bâillon, qui ne lui devait être retiré qu'après son supplice. Le prêtre fut condamné à être décapité, ce qui fut exécuté incontinent, à la grande satisfaction de l'infâme Willa.

## ÉTIENNE VIII,

129<sup>e</sup> PAPE.

CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE,  
empereur d'Orient.

RODOLPHE OU RAOUL,  
roi de France.

Incertitudes sur le pontificat d'Étienne VIII.

Étienne était fils de Theudemonde et Romain d'origine. Quoiqu'il ait possédé le saint-siège deux ans et deux mois, toutes les actions de son pontificat sont restées dans l'oubli le plus absolu.

On loue sa douceur et sa probité, s'il faut en croire plusieurs scribes religieux : sa mort est fixée en 931.

Suivant quelques ecclésiastiques, Étienne VIII se serait montré très-rigide à l'égard des mœurs du clergé; mais cette assertion, qu'ils n'appuient sur aucun témoignage, ne saurait être admise consciencieusement; d'autant plus que ce fut sous son règne que parut cette singulière proposition, rendue par les canonistes romains, que « les laïques ne pourraient jamais » accuser un prêtre d'adultère, lors même qu'ils le surprissent en flagrant délit avec leurs femmes ou leurs filles, » et qu'ils devaient croire qu'il n'agissait ainsi que pour les » bénir plus intimement. »

D'ailleurs, il était impossible à un pape d'interdire aux ecclésiastiques les mariages concubinaires, puisque les prêtresses et les diaconesses étaient encore autorisées dans